



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 24 novembre 2025 à 19H30

PRESENTS : BOLLEAU Alexandre, PENICAUD Thierry, MILAN Maurice, MEUNIER Martine, GAGLIARDI Sébastien, CARRAS Christophe, ROCHET Romane, FLORY Michel, Delphine SAUVAGE, FAURE Eric, BERTRAND Gaëlle, YVRARD Claire, PEIN Audrey, DELLA-SCHIAVA Monique,

ABSENTS EXCUSES : THIBERT Patricia, BROUSTE Michel, YVRARD Claire

ABSENTS : BRULET Denise, ROGER Benoît, DIMITRIJEVIC André

POUVOIRS : THIBERT Patricia donne pouvoir à DELLA-SCHIAVA Monique, YVRARD Claire donne pouvoir à MEUNIER Martine, BROUSTE Michel donne pouvoir à FLORY Michel,

Début de séance : 19H30

Secrétaire de séance : Monique DELLA-SCHIAVA

Ordre du jour :

A/ Délibérations

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 3- Admission en non-valeur de titres de recette (rapporteur Christophe Carras)
- 4- Décision modificative du budget (rapporteur Christophe Carras)
- 5- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026 (rapporteur Christophe Carras)
- 6- Vente de terrain au profit de la société TDF (rapporteur Michel Flory)
- 7- Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 8- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) (rapporteur Christophe Carras)

B/ Compte-rendu Communauté de Communes

C/ Compte-rendu des commissions

- 1- Commission bâtiments : mesures retenues suite à l'audit énergétique

D/ Questions diverses

A/ Délibérations

1- Nomination d'un secrétaire de séance

Monique DELLA-SCHIAVA est nommée secrétaire de séance.

Délibération mise au vote :

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Le procès-verbal du 21 septembre 2025 est arrêté à l'unanimité.

Délibération mise au vote :

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- Admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 138.30 euros

M. le Trésorier, par courriel du 24 septembre 2025, a présenté un état des admissions en non-valeur pour un montant total de 138,30 euros (cantine et garderie).

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de fonctionnement de l'exercice en cours de la commune.

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- Décision modificative du budget

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative du budget est nécessaire

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				681-042	4500	+3600	8100
				023	261356,91	-3600	257756,91
				681 chap 68	0	+800	800
Recettes				Recettes			
2803-040	4500	+3600	8100	752 chap 75	50000	+800	50800
021	261356,91	--3600	257756,91				

Cette décision modificative du budget concerne :

- Le mandatement des dépréciations de créances à l'imputation 681 au chapitre 68 (réel) pour 770,34 : inscription de 800 €
- Le mandatement de 2236 € pour ce qui concerne les amortissements 2025 (jeux d'écriture comptable au chapitre 040 en recettes d'investissement et au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement (chapitre d'ordre) : inscription de 3600 €

POUR : 15 voix
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture de crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Crédits votés par opération	BP 2025	Article	Ouverture anticipée des crédits de 25% au BP 2026
11 : atelier communal	3390	2158	847,50
12 : groupe scolaire	103 677,06	2158	25 919,26
17 : bâtiments	16 500	231	4125
19 : voirie	122 539,20	231	30 634,80
25 : jeux pré passin	65 000	2184	16 250

POUR : 15 voix
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6- Vente de terrain au profit de la société TDF :

Par courrier en date du 9 mai 2025, la société TDF qui loue un terrain communal d'une superficie de 160m² sur la parcelle C 553 pour l'exploitation du site radioélectrique SERMERIEU OLOUISE ig 3848301, a fait une proposition d'acquisition à la commune en vue de pérenniser leur site.

Suite à un rendez-vous le 24 septembre 2025 en mairie, La société TDF, dans le but de renforcer son investissement, a fait une proposition d'achat d'une surface de 160m² m2 de cette parcelle pour un prix de 50 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal de céder cette parcelle à TDF et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux réseaux de télécommunications à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal approuve la cession de 160m² prélevés sur la parcelle C 553, conformément aux plans réalisés par le géomètre mandaté par la société TDF pour la somme de 50 000 € net. et **autorise** Monsieur le maire ou son adjoint délégué aux réseaux de télécommunications à signer tous les documents relatifs à cette opération, les frais d'acte notariés et de géomètre sont à la charge de la société TDF.

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7-Convention d'adhésion au contrat groupe Prévoyance du Centre de Gestion de l'Isère

Et participation de l'employeur pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Une convention de participation a été signée entre le Centre de gestion de l'Isère et Collecteam/ Allianz Vie en date du 31 juillet 2024 ;

Le conseil municipal a pris une délibération en date du 25 mars 2024 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

A partir du 1^{er} Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devaient contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) pour un montant minimum de 7 € brut mensuel.

Les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 a proposé un nouveau contrat groupe qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Considérant l'intérêt de proposer aux agents une couverture prévoyance de qualité et solidaire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1^{er} janvier 2026 ; d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant

sur le risque « Prévoyance » ; de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€ brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention. L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés, d'autoriser *le maire* à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Un rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 a été établi et porte sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- Du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités ».

Considérant que ces évaluations viendront, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, par la suite impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné ;

Au vu de cet exposé, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

POUR : 15 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ Compte rendu Communauté de Communes : RAS

C/ Commissions communales : compte-rendu

Commission Bâtiments, travaux, réseaux : Michel FLORY :

L'audit énergétique de l'école a été rendu (environ 120 pages) : le document a été étudié.

Pour être conforme au décret tertiaire, en 2030, des travaux d'amélioration seront faits en intégrant une modification de la régulation et automatisme du chauffage : arrêter la VMC pendant la nuit et les vacances, les chauffe-eaux fonctionnent pendant toutes les vacances. L'amélioration du confort d'été

ne rentre pas dans le décret mais serait un plus pour le bien-être des enfants et des adultes dans les locaux du groupe scolaire.

Commission Travaux, Thierry PENICAUD :

Chemin des creuses : le confortement (avec enrochement) et l'élargissement du lit ruisseau sont en cours de travaux. Le busage qui passe sous la route a été changé, pour permettre une meilleure évacuation des eaux du cours d'eau. Le chantier devrait se terminer fin décembre en fonction des conditions climatiques. La re ouverture de la route se fera en tout début d'année 2026.

Ruisseau de Culet : la phase de terrassement est finie.

Chemin du château : 2 ilots ont été installés dans le virage vers le parking chemin du château.

Coupes de bois : 15 affouagistes ont tiré au sort leur coupe le samedi 22 novembre.

Commission CME, Romane ROCHET :

Les élèves ont présenté leurs projets. Ils préparent leur intervention pour les vœux du maire. Ils participeront à la distribution des colis aux aînés.

Chasse, Eric FAURE :

Le dimanche 30 novembre, l'ACCA organise sa vente de boudins et sabodets.

Commission scolaire, Christophe CARRAS :

Lors du 1^{er} conseil d'école, les parents n'ont pas soulevé de questions.

Il y a 152 élèves pour cette rentrée 2025-2026, il n'y aura pas de fermeture de classes pour la rentrée suivante, prévisionnel effectué avec environ 150 élèves.

Suite à l'ouverture de la garderie le matin à partir de 7h00, il y a environ 10 élèves inscrits dès cette tranche horaire. Le soir à 16h30, il y a environ 60 enfants. Si cet effectif reste constant, il faudrait réfléchir à l'utilisation de locaux plus spacieux, lorsqu'il pleut notamment.

CCAS, Monique DELLA-SCHIAVA :

Atelier sommeil : 2 ateliers sommeil ont eu lieu, l'objectif était de mieux comprendre et gérer le sommeil, se calmer. 16 personnes ont écouté les conseils donnés par une sophrologue. Cet atelier est financé par la CARSAT.

Colis de Noël : la distribution aura lieu le vendredi 12 et samedi 13 décembre.

Comité des fêtes, Martine MEUNIER :

L'animation de Noël et le téléthon sont prévus le 6 décembre. Il y a 22 artisans inscrits. Le planning pour les élus et les associations est en mairie.

Le comité des fêtes a acquis une nouvelle scène plus fonctionnelle.

Cérémonie des vœux de la municipalité le 9 janvier 2026.

D/ Questions diverses

- Parution des articles de la commune dans le Dauphiné Libéré.
- Repas des élus et agents prévu le 5 décembre à la Table de Serm.

Fin du Conseil Municipal à 20h35

Alexandre BOLLEAU,
Le Maire.

Monique DELLA-SCHIAVA
La secrétaire de séance.